

# Les pauvres vivent moins longtemps

## Couche sociale, mortalité et politique de l'âge de retraite en Suisse

Les gens deviennent de plus en plus vieux en Suisse. Les chances d'atteindre un grand âge ne sont pourtant pas égales. Des recherches montrent qu'un ouvrier non qualifié meurt en moyenne quatre à cinq ans avant un universitaire. La nouvelle étude de Caritas, «Les pauvres vivent moins longtemps», décrit ce phénomène de mortalité prématurée des personnes appartenant à des couches sociales inférieures. Elle défend également une flexibilisation de l'âge de la retraite qui tienne compte de cette inégalité.

En Suisse, le statut social a une grande influence sur la mortalité. Celui qui a un petit revenu, une formation scolaire minimale et des rapports de travail précaires ou un poste de travail subalterne doit s'attendre à une espérance de vie plus basse que la moyenne.

Quelles sont les raisons d'une telle différence? Des facteurs tels que les conditions de vie et de travail, le comportement hygiénique et les prédispositions génétiques sont déterminants. Ces facteurs peuvent se cumuler ou s'influencer mutuellement. Un logement situé par exemple sur une route très fréquentée et exposé à de nombreux gaz d'échappement aura bien sûr une influence néfaste sur la santé. Il en va de même avec de mauvaises conditions de travail, un emploi astreignant ou le travail en équipe.

Le revenu joue aussi un rôle déterminant sur l'espérance de vie. Les personnes ne disposant que du strict minimum pour vivre ne peuvent pas s'acheter des fruits et légumes frais, effectuer des dépenses importantes en mesures préventives pour leur santé et ne disposent pas de temps libre pour se reposer. Il est notoire que le manque d'exercice ou le tabagisme ont une influence négative sur la santé.

Il existe en Suisse une inégalité considérable dans le domaine de la mortalité et de la santé. Malgré un système sanitaire de très bonne qualité et un accès égal aux soins, tous n'ont pas les mêmes chances de rester en bonne santé. Ce taux supérieur de mortalité prématurée dans les couches sociales inférieures doit absolument être pris en compte. Il faut d'une part affiner la recherche dans ce domaine et d'autres part adopter des mesures de prévention et tenir compte de ce phénomène dans le cadre des assurances sociales.

L'étude de Caritas s'est concentrée en particulier sur les assurances sociales, notamment la prévoyance professionnelle et l'âge de la retraite. Les personnes appartenant aux couches sociales inférieures meurent plus tôt et profitent donc moins longtemps de leur retraite que les autres. Elles touchent par conséquent moins longtemps leur

rente AVS bien qu'elles aient souvent commencé tôt leur vie professionnelle et le paiement des contributions.

Il existe un besoin clair d'individualisation et de plus grande flexibilité du passage à la retraite. Le nombre des retraites anticipées a nettement augmenté au cours des années 90. Toutefois, une retraite anticipée n'est accessible le plus souvent qu'aux personnes ayant un bon salaire. Pour celles n'ayant qu'un faible revenu, les déductions de rente liées à la retraite anticipée et un faible 2<sup>ème</sup> pilier – quand elles en ont un – les empêchent d'y avoir recours. Pourtant, une telle démarche serait souhaitable, non seulement pour les employés eux-mêmes compte tenu des charges physiques et psychiques de leur activité, mais encore pour l'équilibre du marché du travail.

Nous approuvons la proposition de flexibilisation de l'âge de la retraite proposée dans la 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS. Mais celle-ci doit encore être adaptée au cas des personnes appartenant à des couches sociales inférieures. Les économies d'au moins 400 millions de francs réalisées avec l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, doivent être utilisées pour la mise en place de la flexibilisation de l'âge de la retraite.

En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> pilier, il faut réfléchir à un taux de conversion différencié. Le taux de conversion détermine un certain pourcentage du capital économisé qui sera versé chaque année comme rente. Ce taux de conversion a été établi sur la base de l'espérance de vie moyenne, soit un âge que les assurés aux faibles revenus n'atteignent souvent même pas. Un taux de conversion graduel basé sur le revenu permettrait aux assurés ayant un faible revenu de mieux profiter de l'avoir qu'ils ont économisé.

L'âge de la retraite sera ces prochaines années le thème central du débat sur la prévoyance vieillesse. L'âge de la retraite ne doit pas être exclusivement vu sous l'angle de la politique financière ou de la politique du marché du travail. Les liens entre couches sociales et espérance de vie doivent davantage être au centre du débat sur l'âge de la retraite en Suisse.

Les pauvres vivent moins longtemps  
Couche sociale, mortalité et politique de l'âge de retraite en Suisse

Lucerne, 2002  
A5, 100 pages, Fr. 15.80, TVA incl.